



Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 3 501 215.60 euros

Siège social : 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

RCS PARIS 492 002 225

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2025

SOMMAIRE

1.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	5
1.1	<i>Responsable du rapport financier semestriel</i>	5
1.2	<i>Attestation de la personne responsable</i>	5
2.	RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2025.....	6
2.1	<i>Evolution de l'activité et faits significatifs</i>	6
2.1.1	Recherche et développement	6
2.1.2	Partenariats.....	7
2.1.3	Financement	7
2.1.5	Gouvernance	8
2.1.5	Marchés boursiers	8
2.2	<i>Analyse du résultat consolidé</i>	9
2.2.1	Formation du résultat opérationnel	9
*2.2.2	Formation du résultat net	9
2.3	<i>Trésorerie et situation financière.....</i>	10
2.4	<i>Evènements survenus depuis la clôture du semestre</i>	10
2.4.1	Evolution des programmes de R&D	10
2.4.2	Financement	10
2.4.3	Conversion d'ORNANE – Contrat Atlas	11
2.5	<i>Evolution et perspectives</i>	12
2.6	<i>Facteurs de risques.....</i>	13
2.7	<i>Transactions entre parties liées.....</i>	13
3.	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES NON AUDITES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2025	14
	<i>Etat de situation financière consolidée.....</i>	14
	<i>Compte de résultat consolidé.....</i>	15
	<i>Etat du résultat global consolidé.....</i>	15
	<i>Etat de variation des capitaux propres consolidés.....</i>	16
	<i>Etat des flux de trésorerie consolidés.....</i>	17
	<i>Notes aux états financiers consolidés semestriels résumés</i>	18
	Note 1 : Principes, règles et méthodes comptables	18
	Note 2 : Actifs de location	20
	Note 3 : Autres créances	21
	Note 4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	21
	Note 5 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat	21
	Note 6 : Capital.....	23
	Note 7 : Bons de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise et attribution d'actions gratuites.....	24

Note 8 : Emprunts et dettes financières	26
Note 9 : Engagements envers le personnel	31
Note 10 : Autres passifs courants	32
Note 11 : Charges opérationnelles par fonction	32
Note 12 : Produits et charges financiers nets	33
Note 13 : Résultat par action	33
Note 14 : Parties liées	34
Note 15 : Engagements hors bilan	34
Note 16 : Evènements post clôture	34

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes « Société » ou « Biophytis » désignent la société Biophytis SA dont le siège social est situé 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS, France, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 492 002 225 et ses filiales Instituto Biophytis do Brasil (Brésil) et Biophytis Inc. (Etats-Unis) ;
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2025.

A propos de Biophytis

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour les maladies liées à l'âge.

BIO101 (20-hydroxyecdysone), notre principal candidat-médicament, est une petite molécule en développement pour les maladies musculaires (sarcopénie, phase 3 prête à démarrer, et dystrophie musculaire de Duchenne), respiratoires (Covid-19, phase 2-3 terminée) et métaboliques (obésité, phase 2 prête à démarrer).

La Société est basée à Paris, en France, et possède des filiales à Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis ainsi qu'au Brésil. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (ALBPS – FR001400OLP5) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le marché OTC (BPTSY – US 09076G401).

Pour plus d'informations www.biophytis.com

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Paris, le 30 octobre 2025.



Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2025

2.1 Evolution de l'activité et faits significatifs

2.1.1 Recherche et développement

Au cours du 1^{er} semestre 2025, la Société a poursuivi le développement de ses principaux programmes au stade clinique et préclinique avec BIO101 (20-hydroxyecdysone), anciennement dénommé Sarconeos (BIO101).

2.1.1.1. Programmes OBA - développement de BIO101 dans l'obésité

Au cours de l'exercice 2025, Biophytis a poursuivi le développement de BIO101 (20-hydroxyecdysone), premier activateur oral du récepteur MAS, dans le cadre du programme OBA dédié au traitement de l'obésité. Cette molécule, qui a déjà démontré dans des études précliniques et cliniques (SARA-INT, Quinolita) des effets positifs sur la force musculaire, la mobilité et la réduction de la masse grasse, pourrait répondre à un besoin médical croissant lié à la perte de masse et de fonction musculaires induite par les agonistes du récepteur GLP-1, largement utilisés dans le traitement de l'obésité.

L'étude clinique OBA de phase 2 évaluera l'efficacité et la sécurité de BIO101 administré à la dose de 350 mg BID, en association avec le sémaglutide et un régime hypocalorique, chez 164 patients obèses ou en surpoids présentant au moins une comorbidité. Il s'agit d'une étude randomisée, en double aveugle et contrôlée par placebo, d'une durée de 21 semaines, dont le critère principal est l'évolution de la force musculaire d'extension du genou. Les critères secondaires incluent la composition corporelle, la performance physique, les biomarqueurs plasmatiques et la qualité de vie des patients.

Sur le plan réglementaire, en complément de celle reçue en juillet 2024 l'autorisation IND de la FDA pour conduire cette étude aux États-Unis, Biophytis a reçu en septembre 2025 une opinion favorable de l'EMA (Partie I) concernant son design et sa mise en œuvre en Europe. La société prépare actuellement les soumissions complémentaires auprès des comités d'éthique européens et de l'autorité réglementaire brésilienne (ANVISA), avec un démarrage de l'étude prévu entre le quatrième trimestre 2025 et le premier trimestre 2026 en Europe, aux États-Unis et au Brésil.

Biophytis a également déposé en avril 2024 une demande de brevet portant sur l'utilisation de BIO101 dans le traitement de l'obésité, prolongeant ainsi la protection de la molécule jusqu'en 2044. Les avancées du programme OBA ont fait l'objet de présentations orales lors des principaux congrès scientifiques internationaux en 2025, notamment l'ICFSR (12 Mars 2025 - Toulouse) et l'European Congress on Obesity (ECO -11 mai 2025 - Malaga).

2.1.1.2. Programme SARA – développement dans la sarcopénie

En mai 2023, Biophytis a déposé auprès de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) une demande d'autorisation pour lancer SARA-31, la première étude de phase 3 sur la sarcopénie. En août 2023, la société a reçu un avis positif des autorités belges, puis un accord de la FDA américaine en septembre 2023 pour conduire l'étude aux États-Unis. L'autorisation européenne complète (Partie II – comités d'éthique) est attendue pour le second semestre 2025. Cette phase 3 fait suite aux résultats prometteurs de l'étude SARA-INT (phase 2b) et aux échanges favorables avec les autorités sanitaires. L'objectif est d'évaluer l'efficacité et la sécurité du BIO101 (20-hydroxyecdysone) chez environ 900 patients de plus de 65 ans atteints de sarcopénie sévère, sur une durée de 12 à 36 mois. Les participants recevront soit un placebo, soit 350 mg de BIO101 deux fois par jour. Le critère principal est la prévention du handicap moteur majeur (MMD), mesurée par la capacité à marcher 400 m en moins de 15 minutes. Les critères secondaires portent sur la vitesse de marche, la force de préhension, et la qualité de vie (questionnaire SarQoI).

Le démarrage effectif de l'étude reste conditionné à la conclusion de partenariats et à la disponibilité des financements de Biophytis.

2.1.1.3. Les programmes COVA et MYODA

Dans le cadre de l'optimisation de notre portefeuille de projets et conformément à notre orientation stratégique, les programmes de développement clinique jugés non prioritaires et ne s'inscrivant pas dans la stratégie définie ont été suspendus. Cette décision s'inscrit dans une démarche de concentration des ressources et des investissements sur les axes thérapeutiques à fort potentiel, afin de maximiser la création de valeur et d'assurer la compétitivité de l'entreprise à court et moyen terme.

2.1.2 Partenariats

Depuis le début de l'année 2025, Biophytis a confirmé sa stratégie de développement fondée sur des partenariats régionaux et technologiques visant à accélérer la mise sur le marché de ses programmes phares dans la sarcopénie et l'obésité mais aussi à renforcer sa plateforme de recherche centrée sur la longévité.

Négociations stratégiques en Chine : un partenariat pharmaceutique majeur à venir

En tout début d'année 2025, Biophytis a confirmé être entrée en négociations exclusives avec un laboratoire pharmaceutique chinois en vue de conclure un partenariat régional majeur pour le développement de BIO101 dans la sarcopénie. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du modèle économique de Biophytis consistant à bâtir un réseau de partenariats géographiquement ciblés pour maximiser la valeur du portefeuille. L'objectif de ce deuxième accord en Chine est de soutenir la production locale de BIO101 et potentiellement de co-gérer les essais cliniques en Asie du Sud-Est. Ce futur partenariat témoigne de l'intérêt croissant des industriels du médicament en Asie pour les traitements anti-vieillesse et les maladies métaboliques associées, où Biophytis est positionnée comme un pionnier.

Collaboration de recherche pré-clinique dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA)

Le 21 janvier 2025, la société a annoncé un accord de co-développement avec l'association de patients AskHelpU, dédié à l'évaluation du potentiel neuroprotecteur de BIO101 dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA). Cet accord vise à explorer, dans le cadre d'études précliniques et potentiellement clinique, la capacité de BIO101 à moduler des voies métaboliques impliquées dans la dégradation musculaire. Bien que ce partenariat concerne une indication secondaire, il démontre l'agilité scientifique de Biophytis dans l'application de son actif principal à plusieurs maladies liées au vieillissement. De plus, le co-développement repose sur un partage équilibré des coûts, limitant ainsi les dépenses propres de Biophytis dans un domaine de recherche à haut risque mais à fort potentiel.

2.1.3 Financement

Conversions d'ORNANE – Contrat ATLAS

Depuis le 31 décembre 2024, la société a procédé à un seul tirage à l'occasion de l'opération de refinancement du 8 janvier 2025 en combinaison d'une restructuration de sa dette obligataire. Au 31 décembre 2024, le montant de la dette obligataire résiduelle vis-à-vis d'Atlas s'élève à 2,05 millions d'euros correspondant à 82 ORNANE. La société n'a pas plus la possibilité de tirer de nouvelles tranches. Cette dette obligataire a fait l'objet d'une conversion partielle le 8 janvier 2025 à l'occasion de l'opération de restructuration financière décrite au point suivant

Opération de refinancement dans le cadre d'une augmentation de capital

Le 8 janvier 2025, la Société a annoncé une opération de refinancement pour un montant total cible de 8,6 millions d'euros. Cette opération permet de consolider sa structure financière grâce à l'arrivée de nouveaux investisseurs et pourrait permettre de lancer l'étude de phase 2 OBA possiblement aux États-Unis ou bien en Amérique Latine. L'opération combine une injection de liquidités de 2,5 millions d'euros et une conversion de dettes en actions, ciblée à 6,1 millions d'euros, afin de renforcer la structure financière de la Société. Avant la réalisation de l'opération, le conseil d'administration de la Société a décidé de réduire la valeur nominale des actions à dix centimes d'euro (0,10 €). Les fonds levés seront

utilisés pour financer le programme de développement dans l'obésité et trouver de nouveaux partenaires pharmaceutiques pour le co-développement de BIO101.

L'opération a consisté dans le détail en d'une part un apport en cash de 2,5 millions d'euros (0,5 millions d'euros provenant de nouveaux investisseurs et du PDG via une augmentation de capital réservée, et 2 millions d'euros provenant d'une émission d'obligations convertibles ORNANE d'Atlas, avec un lock-up de 9 mois, mettant fin au contrat ORNANE 2024) et d'autre part d'une conversion de dettes en actions jusqu'à 6,1 M€ par des fonds et comptes gérés par les fonds Kreos (jusqu'à 2,8 millions d'euros) et Atlas Capital (jusqu'à 2,9 millions), à condition qu'ils détiennent respectivement moins de 9,99 % et 24,99 % du capital social à tout moment.

Les augmentations de capital et conversions de dettes ont été conclues sur la base d'un prix pari passu de 0,30 € par action. Les nouvelles actions émises sont soumises à un accord de vente ordonnée et de lock-up, impliquant un agent tiers pour leur vente après une période de lock-up de 9 mois pour 70% d'entre elles.

Placement privé du 26 mars 2025

En date du 26 mars 2025, la société a annoncé le succès d'un placement privé d'environ 2,6 millions d'euros.

Le Placement Privé, d'un montant total de 2 599 979,72 euros (prime d'émission incluse), a été réalisé par l'émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de (i) 4 307 614 nouvelles actions ordinaires de la Société (les « Nouvelles Actions »), chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (« BSA » et, avec la Nouvelle Action à laquelle il est attaché, un « ABSA », d'une valeur de 0,26 € par unité) et (ii) 5 692 308 bons de souscription d'actions préfinancés de la Société (les « Bons de Souscription d'Actions Préfinancés »), chacun assorti d'un bon de souscription d'actions (« BSA » et, avec les BSA Préfinancés auxquels il est attaché, une « Unité Préfinancée », d'une valeur de 0,25 € par unité), dans le cadre d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs relevant de la catégorie de personnes définie par la troisième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 2 avril 2024 (« Assemblée Générale »), conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (le « Placement Privé »).

Le produit brut comprend 2 millions d'euros provenant d'Armistice et environ 0,6 million d'euros provenant d'un nombre limité d'autres investisseurs qualifiés. Le règlement-livraison des actions nouvelles et des bons de souscription d'actions a eu lieu le 28 mars 2025.

2.1.4 Gouvernance

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 juin 2024, les mandats d'administrateur de Monsieur Stanislas Veillet, Madame Nadine Coulm et Monsieur Claude Allary ont été renouvelés pour une durée de trois ans. A la date du présent Rapport le conseil d'administration comporte quatre membres, dont deux sont indépendants :

- Monsieur Stanislas Veillet, président directeur général,
- Madame Nadine Coulm (indépendant)
- Monsieur Claude Allary (indépendant)
- Monsieur Jean Mariani

2.1.5 Marchés boursiers

Biophytis annonce la suspension provisoire de la cotation de son action par Euronext, due à la non-publication du rapport financier annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2024. La publication du

rapport interviendra après certification des comptes par les commissaires aux comptes, celle-ci étant attendue pour la fin du mois de juin 2025.

La cotation de l'action Biophytis sur Euronext Growth à Paris a été suspendue le 17 juin 2025. Elle a repris à l'ouverture des marchés le 11 juillet 2025 suite à la publication des comptes annuels 2024.

2.2 Analyse du résultat consolidé

2.2.1 Formation du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à (4 390) milliers d'euros au 30 juin 2025 contre (4 390) milliers d'euros au 30 juin 2024, et correspond aux frais de recherche et développement ainsi qu'aux frais généraux et administratifs engagés sur le semestre et détaillés ci-dessous, le Groupe n'ayant enregistré aucun chiffre d'affaires.

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
Charges de personnel	(1 804)	(925)
Autres achats et charges externes	(1 076)	(694)
Crédit d'impôt recherche	775	307
Autres	-	-
Frais de recherche et développement	(2 105)	(1 312)
Charges de personnel	(867)	(614)
Autres achats et charges externes	(1 337)	(2 131)
Divers	(82)	
Frais généraux et administratifs	(2 286)	(2 745)
Résultat opérationnel	(4 390)	(4 056)

Les charges opérationnelles diminuent de manière importante, notamment au niveau des activités de R&D. Cette variation s'explique le départ de salariés ainsi que par la finalisation, en 2024, de plusieurs essais cliniques des programmes COVA et SARA couplé avec une forte internalisation des travaux réglementaires et cliniques liés notamment au programme OBA dans l'obésité. L'augmentation des coûts des services généraux et administratifs s'explique par les différentes opérations complexes de refinancement et de restructuration de la dette financière.

2.2.2 Formation du résultat net

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
Résultat opérationnel	(4 390)	(4 056)
Résultat financier	(1 427)	593
Charge d'impôts		
Résultat net (perte)	(5 817)	(3 463)

Le résultat financier s'élève à 593 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre (1 427) milliers d'euros au 30 juin 2024. Cette augmentation de 2 020 milliers d'euros est essentiellement liée à la variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles ainsi qu'à des commissions dues au fonds Atlas Capital en lien avec la restructuration financière qui est intervenu a cours du mois de janvier 2025.

2.3 Trésorerie et situation financière

La trésorerie et les placements liquides s'élèvent à 1,2 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 78 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Cette évolution se traduit comme suit en termes flux de trésorerie consolidés :

(montants en milliers d'euros)	30/06/2025
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(2 891)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	192
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	3 829

2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

2.4.1 Evolution des programmes de R&D

Les évolutions des programmes de R&D postérieurement au 30 juin sont décrites à la section 2.5.

2.4.2 Litige Negma

Le 16 juillet 2025, Biophytis annonce une victoire judiciaire majeure. La Cour de cassation, plus haute juridiction judiciaire française, a rendu le 9 juillet 2025 un arrêt de principe qui casse partiellement l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et donne raison à Biophytis dans son litige contre Negma Group.

2.4.3 Partenariat avec Lynx Analytics

Biophytis a annoncé le 15 juillet 2025, un partenariat stratégique avec Lynx Analytics, leader en solutions d'intelligence artificielle pour les sciences de la vie. Cette collaboration a pour objectif d'accélérer la découverte et le développement de nouvelles petites molécules destinées au traitement de la sarcopénie, une pathologie invalidante caractérisée par une perte progressive de la masse et de la force musculaires chez les personnes âgées.

Ce partenariat portera sur :

- L'exploitation d'algorithmes d'intelligence artificielle pour analyser les données biomédicales ;
- L'accélération de la validation préclinique et de la sélection de candidats grâce à la modélisation in silico et aux analyses avancées ;
- La constitution d'un portefeuille solide de candidats-médicaments ayant le potentiel de restaurer la fonction musculaire et d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de sarcopénie.

2.4.4 Financement Hexagon Capital Fund

Le 5 août 2025, la société Biophytis annonce la mise en place d'une ligne de financement obligataire avec la société Hexagon Capital Fund d'un montant maximum de 1 million d'euros, avec une première souscription de 100 000 €. Le produit de cette ligne de financement privé fournira à Biophytis SA les ressources supplémentaires nécessaires pour financer ses activités en cours, prioritairement la poursuite du développement clinique du programme OBA101. Cette opération renforce la trésorerie de la Société et lui permet de couvrir ses besoins de financement jusqu'au premier trimestre 2026. Ce financement prend la forme d'émissions d'obligations simples d'une valeur nominale unitaire de 1.000 euros

2.4.5 Financement public obtenu au Brésil

Le 15 septembre 2025, Biophytis l'obtention d'un financement public au Brésil pour l'essai de Phase 2 dans l'obésité et signe des accords avec des centres cliniques locaux de premier plan.

La société annonce des avancées majeures dans la préparation de son essai OBA de Phase 2 de BIO101 dans l'atrophie musculaire associée à l'obésité. La Société, via sa filiale au Brésil, a obtenu le soutien financier d'EMBRAPII (Empresa Brasileira de Pesquisa e Inovação Industrial) et a conclu des accords avec deux des centres de recherche médicale et clinique sur l'obésité les plus réputés du Brésil : FARMAVAX-UFMG (Inovação de Fármacos e Vacinas, Université Fédérale du Minas Gerais) et FMRP-USP (Faculté de médecine de Ribeirão Preto, Université de São Paulo).

Biophytis a également annoncé avoir obtenu le soutien de l'EMBRAPII, une agence d'innovation brésilienne soutenue par l'État, dont la mission est de promouvoir la collaboration en R&D industrielle et d'accélérer l'innovation clinique. Ce partenariat fournira un financement non dilutif pour l'essai OBA Phase 2, réduisant les besoins en trésorerie de la Société tout en confirmant l'importance stratégique du programme au niveau national.

2.4.6 Accord de financement et création d'une joint-venture à Hong-Kong

BIOPHYTIS et un consortium d'investisseurs incluant RONGHUI RENHE Life Technology unissent leurs forces pour financer et lancer le tout premier essai clinique de Phase 3 dans la sarcopénie.

Aux termes d'un protocole d'accord signé le 13 octobre 2025, il est convenu :

- La création d'une coentreprise à Hong-Kong
- L'injection de 20 M\$ par le consortium d'investisseurs asiatiques
- Et un démarrage des opérations cliniques tout début 2026.

La coentreprise a pour but de réunir des forces complémentaires : la recherche et l'innovation avancées de l'Europe, le développement biopharmaceutique de classe mondiale et l'expertise réglementaire de la Chine, ainsi que de solides capacités de financement régionales à Hong Kong.

La coentreprise aura la mission de développer et commercialiser en exclusivité BIO101 en Chine, au Japon et en Corée. Il est prévu que le consortium d'investisseurs investisse jusqu'à 20 millions de dollars US sur les deux prochaines années pour financer l'étude clinique de Phase 3 dans la sarcopénie. Il est également prévu que Biophytis transfère à la coentreprise la propriété ou accorde une licence exclusive de certains brevets relatifs à BIO101 enregistrés ou devant être enregistrés en Chine, Corée et au Japon.

2.4.7 Préfinancement CIR

La Société a encaissé au cours du mois d'août 2025, le préfinancement auprès de Neftys du crédit d'impôt recherche du premier semestre 2025 pour un montant net de 0,3 millions d'euros.

2.4.8 Conversion d'ORNANE – Contrat Atlas

Depuis le 30 juin 2025, la société a procédé, à la demande d'ATLAS, à la conversion de 4 obligations convertibles (ORNANE) dans le cadre de la tranche 4 du contrat ATLAS 2021 pour un montant total de 108 milliers d'euros (intérêts compris). Les opérations ont donné lieu à la création de 730 613 actions nouvelles. A l'issue de ces conversions, le montant nominal de la dette obligataire résiduelle vis-à-vis d'Atlas s'élève à 1 950 milliers d'euros correspondant à 78 obligations convertibles (ORNANE).

2.4.9 Dettes obligataires convertibles (KREOS & ATLAS)

En date du 14 octobre 2025, la société a procédé, à la demande de KREOS capital, à la conversion de 900.000 euros occasionnant la création de 3.000.000 actions sur la base d'un prix d'exercice de 0,30€. A la date du présent rapport, la dette restant à convertir ressort à 1 447 milliers d'euros correspondant à 4 823 511 actions potentielles.

A la date de la publication de ce rapport financier semestriel, la société précise la position de la dette obligataire et son évolution au cours du 1er semestre 2025

	Date initiale	Échéance	Dettes obligataires convertibles		Conversions (K euro)				Dettes OC Restantes K euros
			Nb OC	Montant K€	Initiale	1er sem.	2ème sem.	Total	
ATLAS	03/01/25	31/12/26	2 883 210	2 883	1 189	2 446	0	2 446	437
KREOS	03/01/25	31/12/26	2 803 821	2 804	475	475	1 319	1 794	1 010
			5 687 031	5 687	1 664	2 921	1 319	4 240	1 447

La société indique que la dette restante à la date du présent rapport correspond à l'émission potentiel de 4 823 511 actions en cas de conversion (sur la base d'une conversion unitaire à 0,30 centimes d'euros).

2.4.10 Déménagement des locaux à Silver Innov (Ivry sur Seine)

Le 30 juillet 2025, Biophytis a déménagé ses équipes dans les nouveaux locaux de Silver Innov, pépinière et hôtel d'entreprises spécialisé dans la silver-économie, à Ivry-sur-Seine. Cette implantation marque une étape significative dans la stratégie du Groupe, en renforçant son ancrage auprès d'un écosystème dédié à l'innovation dans le vieillissement en bonne santé et ouvrant de nouvelles synergies possibles avec les acteurs de la Silver Économie.

Cette relocalisation est intervenue après la date de clôture du 30 juin 2025 et contribue à accroître la visibilité et l'attractivité du Groupe-Biophytis auprès des talents, des partenaires industriels et académiques.

2.5 Evolution et perspectives

L'exercice 2025 représente une période charnière pour Biophytis, marquée par une consolidation de son positionnement dans le développement de traitements du vieillissement, notamment l'obésité et la sarcopénie.

Au cours du 2ème semestre 2025, Biophytis a accéléré son développement stratégique par la signature de partenariats clés, renforçant son positionnement international et son pipeline innovant.

Le 15 juillet 2025, Biophytis a conclu un accord stratégique avec Lynx Analytics, un leader dans les solutions d'intelligence artificielle pour les sciences de la vie. Ce partenariat vise à exploiter des algorithmes avancés d'IA pour accélérer la découverte et la validation préclinique de petites molécules thérapeutiques ciblant la sarcopénie. Cette alliance stratégique s'inscrit dans la volonté de Biophytis d'intégrer des technologies de pointe pour réduire le temps et les coûts de développement, tout en renforçant son expertise biologique.

Par ailleurs, le 13 octobre 2025, Biophytis a annoncé la signature d'un memorandum of understanding (MoU) pour la création d'une joint-venture avec un consortium d'investisseurs asiatiques dont Ronghui Renhe Group, acteur majeur pharmaceutique chinois. Cette coentreprise, basée à Hong Kong, aura pour ambition de soutenir le financement et le déploiement de l'essai clinique de phase 3 dans la sarcopénie en Asie. Le consortium pourrait investir jusqu'à 20 millions de dollars sur les deux prochaines années pour financer l'étude clinique de phase 3 dans la sarcopénie.

L'accord prévoit également le transfert de Biophytis à la coentreprise de la propriété ou qu'elle lui accorde une licence exclusive de certains brevets relatifs à BIO101 enregistrés ou devant être enregistrés en Chine, Corée et au Japon. L'étude de phase 3 inclura jusqu'à 932 patients en Europe et

en Asie. Ce partenariat capitalise sur l'expertise locale de Ronghui Renhe et son réseau, pour accélérer l'accès au marché chinois, tout en partageant les risques et investissements. Cette joint-venture illustre la stratégie de Biophytis d'internationalisation active via des alliances fortes et structurantes, visant à maximiser la portée commerciale et l'impact clinique de ses innovations sur un marché asiatique en forte croissance.

2.6 Facteurs de risques

Les facteurs de risque sont de même nature que ceux figurant dans le Rapport financier annuel 2022 au niveau de l'Annexe 2 « Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée ».

En ce qui concerne le risque lié au financement de la Société, le lecteur est invité à se reporter à la Note 1.2 en annexe des Comptes Consolidés au 30 juin 2024 présentés ci-après.

2.7 Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées sont de même nature que celles figurant dans le Rapport financier annuel 2023 au niveau de la Note 21 « Parties liées » de la partie 4 : « Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 » et de la Note 18 « Parties liées » de la partie 5 : « Comptes annuels de la société BIOPHYTIS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ».

3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES NON AUDITES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2025

Etat de situation financière consolidée

(montants en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2024	30/06/2025
ACTIF			
Immobilisations incorporelles		2 611	2 593
Immobilisations corporelles		231	182
Autres actifs financiers non courants		135	9
Total actifs non courants		2 977	2 784
Autres créances	3	3 657	2 418
Autres actifs financiers courants		190	214
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	78	1 208
Total actifs courants		3 925	3 839
TOTAL ACTIF		6 902	6 623
PASSIF			
Capital	6	734	2 343
Primes d'émission et d'apport		15 294	18 811
Actions propres		(10)	(6)
Ecart de conversion		69	138
Réserves - part du groupe		(15 371)	(25 608)
Résultat - part du groupe		(10 384)	(3 463)
Capitaux propres – part du groupe		(9 668)	(7 784)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(34)	(35)
Total capitaux propres		(9 702)	(7 819)
Engagements envers le personnel	9	239	221
Dettes financières non courantes	8	757	3 143
Total passifs non courants		997	3 458
Dettes financières courantes	8	9 085	4 575
Dettes locatives court terme	8		55
Provision		201	207
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 ; 10.1	4 280	3 985
Dettes fiscales et sociales	10.2	1 663	1 748
Dérivés passifs courants			
Autres créditeurs et dettes diverses		379	414
Total passifs courants		15 608	10 983
TOTAL PASSIF		6 902	6 623

Compte de résultat consolidé

(montants en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions)		30/06/2024 6 mois	30/06/2025 6 mois
	NOTES		
Chiffre d'affaires		-	-
Coût des ventes		-	-
Marge brute		-	-
Frais de recherche et développement, net	11.1	(2 105)	(1 312)
Frais généraux et administratifs	11.2	(2 285)	(2 745)
Résultat opérationnel		(4 390)	(4 057)
Charges financières		(1 545)	(738)
Produits financiers		121	34
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles		(3)	1 296
Résultat financier	12	(1 427)	593
Résultat avant impôts		(5 817)	(3 464)
Charge d'impôts		-	-
Résultat net (perte)		(5 817)	(3 464)
<i>Dont part du groupe</i>		(5 812)	(3 463)
<i>Dont intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		(5)	(1)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)		3 499 971	19 271 882
Résultat de base par action (€/action)	13	(1,66)	(0,0002)
Résultat dilué par action (€/action)	13	(1,66)	(0,0002)

Etat du résultat global consolidé

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024 6 mois	30/06/2025 6 mois
Résultat net (perte)	(5 817)	(3 484)
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>		
Ecart actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10	10
<i>Eléments recyclables en résultat</i>		
Variation des écarts de conversion	10	10
Autres éléments du résultat global	20	20
Résultat global (perte)	(5 797)	(3 464)
<i>Dont part du groupe</i>	(5 796)	(3 463)
<i>Dont intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	(1)	(1)

Etat de variation des capitaux propres consolidés

(montants en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions)	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Réserve de conversion	Paiement fondé sur des actions	Impact de la comptabilisation séparée relative aux obligations convertibles et non convertibles	Actions propres	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Biophytis	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1er janvier 2024	2 081	13 483	(35 602)	(25)	15 322	896	(12)	(3 857)	(32)	(3 889)
Résultat net S1 2024 (perte)	-	-	(5 812)	-	-	-	-	(5 812)	(5)	(5 817)
Autres éléments du résultat global	-	-	10	6	-	-	-	16	4	20
Résultat global	-	-	(5 802)	6	-	-	-	(5 796)	(1)	(5 797)
Conversion des obligations ORNANE Atlas ⁽¹⁾	2 083	609	-	-	-	-	-	2 692	-	2 692
Exercice BSA, BSPCE & acquisition AGA	39	(30)	-	-	-	-	-	9	-	9
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	-	-	-	3	3	-	3
Ecart de conversion	-	-	-	45	-	-	-	45	-	45
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	515	-	-	515	-	515
Autres variations impactant les capitaux propres	-	-	4	-	-	-	-	4	-	4
Au 30 juin 2024	4 203	14 062	(41 400)	26	15 837	896	(9)	(6 385)	(33)	(6 418)
Résultat net S2 2024 (perte)	-	-	(4 567)	-	-	-	-	(4 567)	(6)	(4 573)
Autres éléments du résultat global	-	-	(10)	88	-	-	-	78	-	78
Résultat global	-	-	(4 577)	88	-	-	-	(4 489)	(6)	(4 495)
Conversion des obligations ORNANE Atlas ⁽¹⁾	(198)	906	-	-	-	-	-	708	-	708
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice BSA, BSPCE & acquisition AGA	1	30	(3)	-	-	-	-	28	-	28
Réduction du capital ⁽²⁾	(3 272)	-	3 272	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Ecart de conversion	-	-	-	(45)	-	-	-	(45)	-	(45)
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	224	-	-	224	-	224
Autres variations impactant les capitaux propres	-	296	(4)	-	-	-	-	292	4	296
Au 31 décembre 2024	734	15 294	(42 712)	69	16 061	896	(10)	(9 668)	(34)	(9 702)
Résultat net S1 2024 (perte)	-	-	(3 463)	-	-	-	-	(3 463)	(1)	(3 464)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	(3 463)	-	-	-	-	(3 463)	(1)	(3 464)
Conversion des obligations	555	1 109	-	-	-	-	-	1 664	-	1 664
Exercice BSA, BSPCE & acquisition AGA	327	297	-	-	-	-	-	30	-	30
BSA préfinancés	-	1 423	-	-	-	-	-	1 423	-	1 423
Augmentation de capital	727	1 283	-	-	-	-	-	2 010	-	2 010
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	-	-	-	4	4	-	4
Ecart de conversion	-	-	-	217	-	-	-	217	-	217
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	(37)	-	-	(37)	-	(37)
Autres variations impactant les capitaux propres	-	-	148	(148)	-	35	-	35	-	35
Au 30 juin 2025	2 343	18 812	(46 027)	138	16 024	931	(6)	(7 785)	(33)	(7 820)

⁽¹⁾ La prime d'émission négative s'explique par une valeur nominale des actions supérieure à leur valeur réelle au moment de la conversion des obligations.

Etat des flux de trésorerie consolidés

(montants en milliers d'euros)	NOTES	30/06/2024 6 mois	30/06/2025 6 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net (perte)		(5 817)	(3 464)
Elimination des amortissements des immobilisations		148	207
Dotations aux provisions, nettes des reprises		(64)	
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	7	515	37
Intérêts financiers bruts versés	12	547	616
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles	12	236	39
Actualisation / désactualisation des avances		-	-
Coût amorti des emprunts obligataires convertibles et non convertibles		-	400
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	12	760	(1 696)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		(3 674)	(3 862)
(+) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		(2 278)	170
(Augmentation) diminution des autres actifs financiers non courants		-	-
(Augmentation) diminution des autres créances		122	(600)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés		(1 574)	890
Augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales		(735)	(120)
Augmentation (diminution) des autres créditeurs et dettes diverses		(91)	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(5 951)	(3 692)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(9)	
Souscription de dépôts à terme classés en autres actifs financiers courants		-	-
Diminution (augmentation) de dépôts à terme classés en autres actifs financiers non courants		-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(9)	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital	6	-	2 926
Frais relatifs à l'augmentation de capital	6	-	-
Exercice de BSA et BSPCE		9	17
Encaissement de subventions		-	-
Encaissement du préfinancement du CIR net du dépôt	3	164	79
Encaissement d'avances remboursables			
Remboursements des avances remboursables		(110)	(45)
Intérêts financiers bruts versés		(547)	
Emission d'emprunts obligataires convertibles et non convertibles	8	4 000	1 847
Remboursements d'emprunts obligataires convertibles et non convertibles	8	(680)	
Remboursements de dettes de loyers	8	(26)	
Frais d'émission sur emprunts obligataires		(220)	
Autres flux liés aux opérations de financement		(8)	(2)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		2 582	4 822
Incidences des variations des cours de devises			
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		(3 378)	1 129
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		5 567	78
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		2 189	1 208

Notes aux états financiers consolidés semestriels résumés

Les informations suivantes constituent les notes aux états financiers consolidés semestriels résumés pour la période de 6 mois close le 30 juin 2025 avec une information comparative pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 pour les éléments de bilan et pour la période de six mois close le 30 juin 2024 pour les éléments du compte de résultat.

Les états financiers consolidés semestriels résumés ont été préparés sous la responsabilité de la direction de la Société et ont été autorisés à la publication par le conseil d'administration du 27 septembre 2025.

Sauf indication contraire, les états financiers consolidés semestriels résumés sont présentés en milliers d'euros. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés semestriels résumés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.

Biophytis et ses filiales sont ci-après dénommées « Biophytis » ou la « Société ».

Note 1 : Principes, règles et méthodes comptables

1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés semestriels résumés arrêtés au 30 juin 2025 de la Société ont été arrêtés conformément aux normes comptables internationales en vigueur, telles qu'adoptées par l'Union européenne (ci-après les « normes IFRS ») et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes intègrent les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standard Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 30 juin 2024 applicables à ce jour.

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2025 ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée par l'Union européenne, et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 de la Société (les « Etats financiers annuels »).

1.2 Continuité d'exploitation

Depuis sa création, la société est déficitaire et génère des flux de trésorerie négatifs. A la date d'arrêté de ces états financiers, la trésorerie et équivalents de trésorerie ne permettent pas de financer l'activité de la société au cours des 12 prochains mois.

Dans ce contexte, la société aura besoin de nouveaux financements importants pour développer ses candidats médicaments. L'étendue précise de ces besoins est difficile à estimer et dépendra de nombreux facteurs, certains échappant au contrôle de la société. Ces facteurs d'incertitudes incluent, sans toutefois s'y limiter:

- La capacité de la société à mener à bien des essais cliniques, y compris la capacité à recruter en temps opportun des patients pour ces essais cliniques ;
- L'évolution de l'environnement réglementaire en vue notamment d'obtenir une autorisation de mise sur le marché ; et

- L'approbation de médicaments concurrents sur le marché qui conduirait à réduire potentiellement l'attrait pour ses candidats médicaments.

Dans un souci permanent d'adaptation économique, la société a poursuivi la mise en œuvre de plan d'économie et une adaptation structurelle de ses coûts opérationnels en fonction des ressources disponibles. Parallèlement, la société négocie également avec ses autres prestataires et créanciers une extension du délai de règlement, afin notamment de prolonger l'horizon de trésorerie. En complément, la société a mené avec succès plusieurs démarches initiées en vue d'une restructuration de sa dette financière.

Ainsi, le 8 janvier 2025, la Société a annoncé une opération de refinancement se traduisant par un apport en cash de 2,5 millions d'euros et en date du 26 mars 2025, la société a annoncé le succès d'un placement privé de 2,6 millions d'euros. Au mois d'août 2025, la société a par ailleurs annoncé la mise en place d'une ligne obligataire pouvant aller jusqu'à un montant d'un million d'euros. Avec la réception des fonds susmentionnés, de la mise en œuvre des souscriptions obligataires et sur la base des opérations, plans et hypothèses actuels examinés par le Conseil d'Administration le 30 octobre 2025, la Société estime qu'elle dispose de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour financer ses opérations jusqu'au mois de mars 2026.

Au-delà de cette date, si la Société venait à ne pas pouvoir financer sa propre croissance grâce à des accords de partenariat, la Société serait dépendante d'autres sources de financement, y compris la levée de capitaux ou la recherche de subventions.

Compte tenu de cette situation de trésorerie et de l'incertitude sur la concrétisation de nouvelles sources de financement à court terme, la Société considère qu'il existe une incertitude significative susceptible de remettre en cause sa capacité à poursuivre son exploitation sur un horizon de 12 mois à compter de la date d'arrêté des comptes. En conséquence, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

Sur la base de ces éléments le Conseil d'administration a retenu l'hypothèse de continuité d'exploitation lors de l'établissement des états financiers semestriels 2025.

1.3 Principes comptables

Les méthodes comptables appliquées par la Société dans les états financiers consolidés semestriels résumés pour les six mois clos le 30 juin 2025 établis selon le référentiel comptable IFRS sont identiques à celles utilisées dans les comptes établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice 2024 à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes intermédiaires.

Les principales normes et amendements en vigueur, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025 au sein de l'Union européenne sont les suivants :

Norme	Libellé
Amendements à IAS 1	Classement en passif courant ou non courant des emprunts assortis de clauses restrictives (covenants)
Amendements à FRS 16	Méthode que doit mettre en œuvre le vendeur-preneur pour réaliser l'évaluation d'une opération de cession-bail après la date de transaction
Amendements à IAS 7	Informations à fournir par rapport aux opérations d'affacturage inversé

Ces normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés semestriels résumés de la Société.

Par ailleurs, les autres normes, amendements ou interprétations publiées respectivement par l'IASB et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2025 mais dont l'application obligatoire est postérieure à l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 n'ont pas été appliqués par anticipation par la Société.

1.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis en utilisant le taux de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en utilisant le taux moyen de la période, tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours; et
- les éléments de capitaux propres sont convertis à l'aide du taux historique.

Les gains et pertes latents en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur la ligne « Écarts de conversion ». Ils sont reclassés en résultat lors de la sortie totale ou partielle avec perte de contrôle de l'entité.

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés semestriels dés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE (devises pour 1 €)	Taux de clôture		Taux moyen	
	31/12/2024	30/06/2025	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2025
BRL	6,425	6.4384	5,3618	6,3913
USD	1,039	1.1720	1,0812	1,1516

1.5 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses raisonnables sur la base des informations disponibles à la date de finalisation des états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter les montants des actifs, des passifs et des charges déclarés dans les états financiers, et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date de l'examen des états financiers.

Pour préparer les états financiers semestriels consolidés résumés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des Etats financiers annuels au 31 décembre 2024.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La situation géopolitique et économique internationale n'a pas conduit sur le premier semestre 2025 à l'utilisation de nouvelles estimations ou de nouveaux jugements significatifs.

Note 2 : Actifs de location

(montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	30/06/2025
Droits d'utilisation	270			270
Amortissement des droits d'utilisation	(135)			(162)
Valeur nette des droits d'utilisation	135			107

Les droits d'utilisation correspondent essentiellement à des locations de matériels de laboratoire et sont amortis sur la durée résiduelle des contrats.

Le contrat de location des locaux parisiens de la Société au sein de Sorbonne Université est conclu sur une base annuelle et a été renouvelé au mois de décembre 2023 pour un an. Ce contrat étant inférieur à un an, le droit d'utilisation n'a pas été reconnu dans les comptes consolidés conformément à IFRS 16.18.

Note 3 : Autres créances

(montants en milliers d'euros)	31/12/2024	30/06/2025
Crédit d'impôt recherche	2 653	1 458
Taxe sur la valeur ajoutée	637	720
Charges constatées d'avance	102	63
Fournisseurs - acomptes versés et fournisseurs débiteurs	82	82
Autres	183	308
Total autres créances	3 657	2 631

Le poste « crédit d'impôt recherche (CIR) » correspond à la créance de CIR français relative à l'exercice 2024 pour 1 023 milliers d'euros et au premier semestre 2025 pour 435 milliers d'euros, qui ont fait l'objet de cessions de créances auprès de la société Neftys dans le cadre du préfinancement du CIR (voir Note 8.3). Conformément à la norme IAS 20, le CIR au titre du premier semestre 2025 a été présenté en diminution des frais de recherche et développement. La créance de CIR est récupérable de façon anticipée l'année suivant celle de sa constatation, en l'absence de résultat taxable.

Note 4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

(montants en milliers d'euros)	31/12/2024	30/06/2025
Trésorerie	78	358
Equivalents de trésorerie		850
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	78	1 208

Les équivalents de trésorerie correspondent à des dépôts à terme répondant aux dispositions d'IAS 7.6 et IAS 7.7, à savoir des placements à court terme, liquides et rapidement mobilisables.

Note 5 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs financiers de la société au 31 décembre 2024 et 30 juin 2025 sont les suivants :

(montants en milliers d'euros)	31/12/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	9	9	9	
Autres créances	3 546			3 546
Actifs financiers courants	190			190
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78	78	78	
Total actifs	3 823	87	87	3 736

Dettes financières non courantes	(756)	(756)		(756)
Dettes financières courantes	(9 085)	(9 085)	(3 062)	(6 023)
Dérivés passifs courants	(1)	(1)	(1)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(4 280)	(4 280)		(4 280)
Dettes fiscales et sociales	(1 663)	(1 663)		(1 663)
Autres créditeurs et dettes diverses	(379)	(379)		(379)
Total passifs	(16 164)	(16 164)	(3 063)	(13 101)

(montants en milliers d'euros)	30/06/2025		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	8	8	-	8
Autres créances	2 499		-	2 499
Actifs financiers courants	68		-	68
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 208	1 208	1 208	-
Total actifs financiers	3 783	1 216	1 208	2 576
Dettes financières non courantes	(2 875)	(2 625)		(2 875)
Dérivés passifs non courants	(95)	(95)	(1 651)	-
Dettes financières courantes	(2 922)	(3 597)	(2 547)	375
Dérivés passifs courants	0	0		
Dettes fournisseurs	(3 985)	(3 985)		(3 985)
Dettes fiscales et sociales	(1 748)	(1 748)		(1 748)
Autres créditeurs et dettes diverses	(2 277)	(2 277)		(2 277)
Total passifs financiers	(13 902)	(14 267)	(4 198)	(11 260)

Les dettes financières courantes et non courantes sont détaillées ci-après :

	Valeur Etat de Situation financière		Juste Valeur	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Atlas ORNANE - 2025	2 547		2 547	
Atlas OC - 2025	0	1 041	0	1 106
Kreos OC - 2025	0	1 237	0	1 519
Kreos OA - 2025	375	597	989	0
	2 922	2 875	3 537	2 625

L'impact des actifs et passifs financiers de la Société sur le compte de résultat au 30 juin 2025 sont les suivants :

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024		30/06/2025	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Dérivés passifs	-	(8)		1 651
Passifs évalués à la juste valeur : emprunts obligataires convertibles	-	4		(547)
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires convertibles et non convertibles	(785)	-	(400)	167
Passifs évalués au coût amorti : avances	(5)	-		

Note 6 : Capital

Le capital au 30 juin 2025 s'élève à 2 343 394,80 euros et est composé de 23 433 948 actions d'une valeur nominale de 0,1 euros, entièrement libérées.

Au cours du premier semestre 2025, le capital a évolué comme suit :

	Nombre d'actions	Montant nominal (en millier d'euros)
Capital au 31 décembre 2024	7 342 831	734
Augmentation de capital (1)	7 274 281	727
Conversion d'obligations convertibles (2)	5 546 380	555
Exercice de bons de souscription préfinancés (3)	1 318 308	132
Exercice de bons de souscription d'actions (4)	2 148	0
Acquisition définitive d'actions gratuites (5)	1 950 000	195
Réduction de capital (4)		
Capital au 30 juin 2025	23 433 948	2 343

(1) La société a procédé à deux augmentations de capital au cours du 1^{er} semestre 2025 :

- En date du 8 janvier 2025, à l'occasion d'une opération de refinancement, la société a procédé à une augmentation de capital d'un montant total de 890 000 euros d'apport en cash (prime incluse) par l'émission de 2 966 667 nouvelles actions ordinaires au prix unitaire de 0,30 € par action (soit une prime d'émission de 0,20 € par action)
- En date du 26 mars 2025, la société a procédé à une augmentation de capital d'un montant total de 1 119 979,64 euros d'apport en cash (prime incluse) par l'émission de 4 307 614 nouvelles actions ordinaires au prix unitaire de 0,26 € par action (soit une prime d'émission de 0,16 € par action)

(2) En date du 8 janvier 2025 n date du 8 janvier 2025 à l'occasion d'une augmentation de capital, la société a procédé à une conversion en actions d'une partie de sa dette financière détenu auprès de Kreos et Atlas. Le montant total converti a été de 1 663 914 euros, respectivement à concurrence de 475 200 euros pour Atlas et de 1 188 714 euros pour Kreos (prime incluse). Cela a conduit à l'émission de 5 546 382 nouvelles actions ordinaires au prix unitaire de 0,30 € par action (soit une prime d'émission de 0,20 € par action)

(3) En date du 26 mars 2025, la société a procédé à l'émission d'un placement privé, d'un montant total de 2 599 979,72 euros (prime d'émission incluse). Ce placement privé a été réalisé par l'émission, de 4 307 614 nouvelles actions ordinaires de la Société, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (« BSA » et, avec la Nouvelle Action à laquelle il est attaché, un « ABSA ») et de 5 692 308 bons de souscription d'actions préfinancés de la Société, chacun assorti d'un bon de souscription d'actions. Au cours du 1^{er} semestre 2025, il a été exercé 1 318 308 de BSA prefinances occasionnant la creation de 1 318 308 actions Nouvelles.

(4) À la suite de l'exercice des bons de souscription au cours de la période, le capital social a été augmenté de 0 milliers euros par l'émission de 2 148 actions, avec une prime d'émission d'un montant total de 16 milliers d'euros.

(5) 1 950 000 actions gratuites ont été définitivement acquises sur le semestre entrainant une augmentation du capital de 195 milliers d'euros.

Note 7 : Bons de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise et attribution d'actions gratuites

Les actions pouvant être créées en lien avec les bons de souscriptions d'actions, les bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise et actions gratuites attribués par la Société indiquées dans cette note correspondent aux Actions Nouvelles issues du regroupement opéré le 3 mai 2024, à l'exception de celles créées suite à la restructuration de début janvier 2025.

Bons de souscription d'actions (« BSA »)

Le 26 mars 2025, la société Biophytis SA a annoncé la réussite d'un placement privé d'environ 2,6 millions d'euros. Cette augmentation de capital a entre autres donné lieu à l'émission de 4 307 614 actions ordinaires nouvelles, chaque action étant assortie d'un bon de souscription d'action (BSA), au prix unitaire de 0,26 € et de 5 692 308 bons de souscription d'actions préfinancés, chacun assorti d'un bon de souscription d'actions, à 0,25 € par unité préfinancée ; soit un total de 15 692 230 nouveaux BSA.

L'évolution du nombre de bons en circulation au 30 juin 2025 s'analyse comme suit :

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs	30/06/2025	
BSA ₂₀₁₈	10/09/2018	-	-	-	-	-	-
BSA ₂₀₂₀	07/04/2020	2 456 630	-	(22 400)	-	2 434 230	6 086
BSA ₂₀₂₁	17/06/2022	398 476	-	-	-	398 476	996
BSA ₂₀₂₂	14/04/2023	927 233	-	-	-	927 233	2318
BSA ₂₀₂₃₋₀₇	18/07/2023	1 333 334	-	-	-	1 333 333	3 333
BSA ₂₀₂₅₋₁	26/03/2025	-	9 999 922	-	-	7 692 308	9 999 922
BSA ₂₀₂₅₋₂	26/03/2025	-	5 692 308	(1 318 308)	-	4 374 000	4 374 000
BSAR ₂₀₂₃₋₁₁	17/11/2023	204 970 706	-	(847 600)	-	204 123 106	510 308
Total		210 086 379	15 692 230	(2 188 308)	-	219 806 687	14 896 963

Il est rappelé que les BSA₂₀₁₈, les BSA₂₀₂₀, les BSA₂₀₂₃₋₀₇ et les BSA₂₀₂₃₋₁₁ ont été émis dans le cadre d'opérations de financement et que les BSA₂₀₂₁ et les BSA₂₀₂₂ ont été attribués aux membres du conseil d'administration.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Aucun BSPCE n'a été attribué au cours du premier semestre 2025, la Société ne remplissant plus les critères d'éligibilité depuis 2022 (immatriculation depuis plus de 15 ans).

L'évolution du nombre de BSPCE en circulation au 30 juin 2025 s'analyse comme suit :

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nb maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs/Ajust	30/06/2025	
BSPCE ₂₀₁₉	04/03/2020	1 311 137			6 455	1 304 682	3 234
BSPCE ₂₀₂₀	12/22/2020	735 285			0	735 285	2 117
BSPCE ₂₀₂₁	09/15/2021	2 916 542			-	2 916 542	7 291
TOTAL		4 962 964	0	0	6 455	4 956 509	12 642

Attribution gratuite d'actions (« AGA »)

Le 14 avril 2023, la Société a attribué 18 904 158 AGA₂₀₂₂ permettant aux bénéficiaires de recevoir gratuitement une action ordinaire de la Société. Un total de 18 853 398 actions, correspondant à 47 133 Actions Nouvelles après le regroupement du 3 mai 2024, ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires le 14 avril 2024 et restent soumises à une période de conservation de 1 an. Par ailleurs, la Société a attribué 54 000 000 actions gratuites au Directeur Général le 23 janvier 2024 ainsi que 54 100 000 à l'ensemble des salariés le 5 février 2024, soit un total de 108 100 000 actions gratuites correspondant à 270 250 Actions Nouvelles après le regroupement du 3 mai 2024. Ces AGA₂₀₂₃ sont soumises à une condition de présence de 1 an puis à une période de conservation de 1 an.

L'évolution du nombre d'AGA en cours d'acquisition au 30 juin 2025 s'analyse comme suit :

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nb maximum d'actions pouvant être acquises	
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		30/06/2025
AGA2022	14/04/2023	0				0	0
AGA2023	23/01/2024	135 000				135 000	135 000
AGA2023	05/02/2024	108 750				108 750	108 750
TOTAL		243 750	0	0	0	243 750	243 750

Charges liées aux paiements fondés sur des actions comptabilisées aux 30 juin 2024 et 30 juin 2025

en milliers d'euros	30/06/2024				30/06/2025			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSA ₂₀₂₁					17	17		17
BSA ₂₀₂₂	12	12		12	12	12		12
BSPCE ₂₀₁₉₋₁					646	644		644
BSPCE ₂₀₁₉₋₂	281	272	30	302	302	302		302
BSPCE ₂₀₂₀₋₁					437	437		437
BSPCE ₂₀₂₀₋₂	189	123	44	167	132	132		132
BSPCE ₂₀₂₁₋₁					640	548		548
BSPCE ₂₀₂₁₋₂	405	405		405	405	405		405
AGA ₂₀₂₀₋₁					2 301	2 301		2 301
AGA ₂₀₂₁₋₁					4 907	4 907		4 907
AGA ₂₀₂₁₋₂	271	271		271	271	271		271
AGA ₂₀₂₂	774	552	222	774	774	552	17	791
AGA ₂₀₂₃	519	-	219	219	519	478-	19	497
Total			515				37	

Note 8 : Emprunts et dettes financières

(montants en milliers d'euros)	31/12/2024	30/06/2025
Avances remboursables	675	556
Emprunts obligataires non convertibles	-	376
Emprunts obligataires convertibles au profit de Atlas	-	1 042
Emprunts obligataires convertibles au profit de Kreos	-	1 238
Dettes sur obligations locatives non courantes	82	56
Dettes financières non courantes	756	3 268
Dérivés passifs non courants	-	95
Avances remboursables	271	363
Emprunts obligataires non convertibles	1 098	597
Emprunts obligataires convertibles	5 379	2 547
Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR	2 283	1 439
Dettes sur obligations locatives courantes	54	55
Intérêts courus et commissions à payer	-	-
Dettes financières courantes	9 085	5 001
Dérivés passifs courants		

Ventilation des dettes financières au 30 juin 2025 par échéances, en valeur de bilan

(montants en milliers d'euros)	30/06/2025	Courant	Non courant	
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances remboursables	919	363	556	-
Emprunts obligataires non convertibles	972	597	375	-
Emprunts obligataires convertibles au profit de Atlas	3 588	2 547	1 041	-
Emprunts obligataires convertibles au profit de Kreos	1 237	-	1 237	-
Dettes sur obligations locatives	111	55	56	-
Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR	1 439	1 439	-	-
Intérêts courus à payer	-	-	-	-
Total dettes financières	8 269	5 001	3 265	-
Dérivés passifs	95	-	95	-

8.1 Avances remboursables

(montants en milliers d'euros)	Bpifrance BIO 101	AFM - Téléthon	Bpifrance BIO 201	Total
Au 31 décembre 2024	-	389	555	944
(+) Encaissement				-
(-) Remboursement			(45)	(45)
Charges financières			19	19
Au 30 juin 2025	0	389	529	918

Ventilation des avances remboursables par échéance en valeur de remboursement

(en milliers d'euros)	AFM - Téléthon	Bpifrance BIO 201	Total
Au 30 juin 2025	389	529	918
Part à moins d'un an	200	105	305
Part d'un an à 5 ans	189	424	613

8.2 Emprunts obligataires convertibles et non convertibles

Au début du mois de janvier 2025, Biophytis a procédé à une restructuration complète de ses instruments de financement obligataire convertible dans le cadre d'un accord global conclu avec ses principaux partenaires financiers, Kreos Capital et Atlas Special Opportunities LLC.

Cette opération visait à simplifier la structure du passif obligataire, à rééquilibrer les maturités de dette et à améliorer la flexibilité financière de la Société en vue de soutenir ses programmes de développement clinique en 2025 et 2026.

Conformément aux termes des accords signés le 3 janvier 2025, l'ensemble des obligations convertibles en circulation au titre des contrats antérieurs (notamment le Contrat Atlas 2021 et le Contrat Kreos 2020/2022) ont été annulées et remplacées par :

- Deux nouveaux instruments obligataires convertibles à taux fixe d'une maturité commune au profit de Kreos et Atlas,
- D'un emprunt obligataire à taux variable au profit d'Atlas (Ornane),
- Et d'un nouvel emprunt obligataire simple au profit de Kreos.

8.2.1 Emprunts obligataires convertibles à taux fixe Atlas/Kreos

La restructuration intervenue le 3 janvier 2025, a conduit à l'annulation des obligations convertibles en circulation issues des financements antérieurs et à la création de deux nouveaux emprunts obligataires convertibles (« Atlas 2025 » et « Kreos 2025 ») pour un montant nominal total de 5 687 031 euros, chacun ayant une maturité fixée au 31 décembre 2026. :

Financement	Date d'émission	Date de maturité	Valeur nominale totale (€)	Nombre d'OC émises
Atlas 2025	3 janvier 2025	31 décembre 2026	2 883 210	2 883 210
Kreos 2025	3 janvier 2025	31 décembre 2026	2 803 821	2 803 821
Total	—	—	5 687 031	5 687 031

Suite à la restructuration, l'évolution des emprunts convertibles à taux fixe s'analyse comme suit :

(montants inscrits au passif, en milliers d'euros)	KREOS 2021 Tranches Non Convert.	KREOS 2021 Tranches Convert.	KREOS 2021 Dérivés Bifurqués	KREOS 2025 Obligations convertibles	ATLAS 2025 Obligations convertibles	Total
Au 31 décembre 2024	1 097	2 317	0	0	0	3 414
(+) Encaissement brut				2 804	2 883	5 687
(-) Remboursement	-1 097	-2 317				-3 413
Après la restructuration	0	0	0	2 804	2 883	5 687

Les nouvelles obligations convertibles émises dans ce cadre reprennent la logique financière et contractuelle des accords précédents, tout en intégrant des ajustements visant à limiter la dilution potentielle et à aligner la maturité de la dette sur les besoins opérationnels de la Société.

Conditions de conversion

Ces obligations convertibles ont été émises sans coupon, avec la possibilité pour les porteurs de convertir tout ou partie de leur dette en actions nouvelles ou existantes selon un ratio de conversion de 3 pour 1. Le nombre d'actions nouvelles à émettre aux porteurs d'obligations convertibles lors de la remise d'un avis de conversion sera égal au résultat de la formule suivante :

$$\text{Nac} = \text{RC} \times \text{Noc}$$

Où :

Nac désigne le nombre d'actions nouvelles à émettre (« Conversion Shares »),

RC désigne le ratio de conversion (« Conversion Ratio »), et

Noc désigne le montant nominal des obligations convertibles à convertir conformément à l'avis de conversion (« Conversion Notice »).

Dans le cas où Nac ne serait pas un nombre entier, le nombre d'actions nouvelles sera arrondi comme suit :

- Si le premier chiffre décimal est supérieur ou égal à 5, Nac sera arrondi à l'unité supérieure,
- Si le premier chiffre décimal est inférieur à 5, Nac sera arrondi à l'unité inférieure.

Le ratio de conversion sera égal au résultat de la formule suivante :

$$\text{RC} = 1 / 0,3$$

Les obligations détenues par Kreos et Atlas sont pari-passu et peuvent être converties à n'importe quel moment à partir de la date d'émission. En conséquence, le nombre total d'actions nouvelles à émettre en cas de conversion intégrale des obligations convertibles s'élèvera à 9 610 700 actions.

Les obligations convertibles sont évaluées conformément à IFRS 9. La Société a déterminé qu'elle ne pouvait pas isoler de manière fiable la juste valeur de l'option de conversion intégrée ; l'ensemble du contrat hybride a donc été évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat jusqu'à son échéance.

La juste valeur de l'instrument dérivé est réévaluée à chaque clôture à l'aide d'un modèle binomial, en prenant en compte notamment la volatilité de l'action, le taux sans risque et le différentiel de crédit.

Au 30 juin 2025, ces instruments ont été réévalués comme suit :

(montants inscrits au passif, en milliers d'euros)	KREOS 2021 Tranches Non Convert.	KREOS 2021 Tranches Convert.	KREOS 2021 Dérivés Bifurqués	KREOS 2021 Rachat BSA 2018	Dayone P&L à amortir	ATLAS 2025 Obligations convertibles	KREOS 2025 Obligations convertibles	Total
Au 31 décembre 2023	1 695	1 971	1	-48	19	0	0	3 637
(+/-) Variation de juste valeur par compte de résultat			-1					-1
(+/-) Impact du coût amorti	141	219			-18			343
(+/-) Pénalités de retard	57	127						184
(-) Remboursement	-796							-796
Au 31 décembre 2024	1 097	2 317	0	-48	1	0	0	3 367
(+) Encaissement brut						2 883	2 804	5 687
(+) Juste valeur des instruments dérivés						40	55	95
(+/-) Impact du coût amorti					-1	154	233	386
(+/-) Juste valeur à la date d'émission						-808	-1 325	-2 133
(-) Conversion en capitaux propres						-1 189	-475	-1 664
(-) Remboursement	-1 097	-2 317						-3 413
Au 30 juin 2025	0	0	0	-48	0	1 081	1 292	2 325

Pour le financement Atlas 2025, la juste valeur de la composante dérivée passif est passée de -735 K€ à -40 K€, soit un gain de 695 K€ comptabilisé en résultat sur le semestre.

L'option de conversion a été évaluée sur la base d'un cours de l'action de 0,13 € (contre 0,42 € à l'émission), d'une volatilité de 66,86 % et d'un taux sans risque de 1,99 %, conduisant à une valeur de l'emprunt obligataire de 2 547 K€ au 30 juin 2025 (contre 2 509 K€ à l'émission).

Pour le financement Kreos 2025, la juste valeur de la composante dérivée passif est passée de -1 010 K€ à -55 K€, soit un gain de juste valeur de 955 K€ également enregistré en résultat.

L'évaluation repose sur des hypothèses similaires à celles utilisées pour Atlas (cours de l'action de 0,13 €, volatilité de 79 %, taux sans risque de 2,0 %), appliquées à 2 328 621 obligations en circulation au 30 juin 2025.

La baisse du cours de l'action Biophytis au premier semestre 2025 a eu pour effet principal de réduire la valeur des dérivés passifs attachés à ces instruments, générant ainsi un impact positif global sur le résultat net de la période, pour un total cumulé d'environ 1,65 million d'euros.

8.2.2 Emprunt obligataire convertible à taux variable ATLAS – Contrat Atlas 2025 (ORNANE)

Dans le cadre de la réorganisation de sa structure financière, Biophytis a signé le 3 janvier 2025 un avenant n°2 à l'accord d'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et existantes (« ORNANE ») initialement conclu avec Atlas Special Opportunities LLC le 14 juin 2021 et déjà modifié une première fois le 14 juin 2024 (le « Contrat Atlas ORNANE »).

Cet avenant a conduit à une restructuration complète du dispositif de financement en cours, avec :

- l'exigibilité immédiate et le remboursement des obligations convertibles en circulation au titre des tranches précédemment émises,
- la résiliation de sept (7) des huit (8) tranches restantes d'un montant unitaire de 2,0 M€, soit 14,0 M€ au total,
- et la refonte des conditions d'émission et de conversion de la dernière tranche, d'un montant nominal de 2,0 M€, désormais désignée « ORNANE Atlas 2024 ».

Les nouvelles ORNANE Atlas 2024 ont été émises le 3 janvier 2025, avec une valeur nominale unitaire de 25 000 € et une maturité de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Elles conservent un ratio de conversion variable identique à celui prévu dans le contrat initial de 2021, mais leur conversion ne peut intervenir avant la première des échéances suivantes :

- Neuf (9) mois après la date de souscription,
- La levée de financements suffisants pour couvrir les besoins en fonds de roulement sur 12 mois, ou
- La vente sur le marché de moins de 25 % du nombre total d'actions issues de la conversion des obligations convertibles Kreos 2024.

Les ORNANE Atlas 2024 portent un taux d'intérêt annuel de 12,5 %, payable soit à l'échéance, soit au moment de la conversion des obligations. Les intérêts peuvent être réglés en numéraire ou, au choix de la Société, en actions nouvelles émises à un prix correspondant à 80 % du cours moyen pondéré par les volumes du jour de bourse précédant la date de paiement.

La Société conserve par ailleurs la faculté de rembourser les obligations en numéraire, dans la limite de 110 % du montant principal. À défaut de remboursement ou de conversion à la date d'échéance, le porteur aura l'obligation de convertir les ORNANE en actions.

Traitement comptable

Conformément aux normes IFRS (IAS 32 et IFRS 9), les ORNANE Atlas 2025 sont comptabilisées comme un instrument financier hybride, incluant un composant dette et un dérivé incorporé de conversion.

La Société a estimé qu'elle ne pouvait pas mesurer de manière fiable séparément la juste valeur de l'option de conversion, et a donc évalué l'ensemble de l'instrument à la juste valeur par le biais du résultat.

La composante dette hôte a été enregistrée au coût amorti, les intérêts étant comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 30 juin 2025, les ORNANE Atlas ont été revalorisées comme suit :

(montants en milliers d'euros)	ATLAS ORNANE 2025
A l'émission	2 509
(+) Augmentation	
(+) Variation de la juste valeur de la dette	39
(-) Conversion	
Au 30 juin 2025	2 547

À la date d'émission, la valeur de l'emprunt obligataire était estimée à 2 509 K€, et à 2 547 K€ au 30 juin 2025, sur la base des hypothèses suivantes :

Option de conversion ATLAS 2025	A l'émission (03/01/2025)	30/06/2025
Nombre d'obligations en circulation	80,00	80
Cours action	0,420 €	0,131 €
Volatilité	69,76%	66,86%
Taux sans risque	2,35%	1,99%
Valeur de l'emprunt obligataire (en K€)	2 509	2 547

L'évolution de la juste valeur sur la période a été comptabilisée en résultat dans la rubrique « Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés ».

8.2.3 Emprunt obligataire non-convertible KREOS 2025

Dans le cadre de la restructuration de sa dette financière, Biophytis a également conclu, le 3 janvier 2025, un nouvel accord de financement avec Kreos Capital (désormais Kreos/BlackRock), d'un montant de 1 002 084 euros venant se substituer à l'emprunt non convertible précédemment en place. Cet accord s'inscrit dans le cadre plus large de la réorganisation financière annoncée le 8 janvier 2025, concomitante à la mise en place des nouvelles obligations convertibles Atlas 2025 et Kreos 2025.

Conformément aux termes du contrat, cet emprunt est amortissable sur 18 périodes mensuelles, après une période de grâce (« grace period ») de six mois durant laquelle aucun remboursement du principal n'est exigible. Les paiements du principal débiteront donc au second semestre 2025, pour s'échelonner jusqu'à la maturité.

Des frais de transaction d'un montant de 23,6 K€ ont été déduits du montant nominal à la date d'émission. Par ailleurs, la juste valeur du passif financier a fait l'objet d'un ajustement négatif de 143,8 K€, reflétant le différentiel entre le taux du marché et le taux contractuel, conduisant à une valeur initiale comptabilisée au bilan de 834,7 K€ à la date de reconnaissance.

Traitement comptable

Sur le plan comptable, l'emprunt Kreos 2025 est classé en passif financier évalué au coût amorti conformément à la norme IFRS 9 – Instruments financiers. Le taux d'intérêt effectif intègre les frais de transaction et les ajustements de juste valeur initiaux.

Les paramètres d'actualisation retenus à l'émission reposent sur un taux sans risque moyen de 2,21 % et un spread de crédit spécifique à Biophytis de 30,85 %, soit un taux d'actualisation global de 33,06 %, réévalué à 32,84 % au 30 juin 2025.

Aucune échéance de remboursement n'ayant encore eu lieu à la clôture du premier semestre 2025, la variation de la valeur comptable de la dette sur la période reflète principalement les intérêts courus relatifs au coupon contractuel de 12,5 %.

Au 30 juin 2025, l'emprunt obligataire amortissable a été évalué comme suit :

(montants inscrits au passif, en milliers d'euros)	KREOS 2025 Obligations Non Convert.
Au 31 décembre 2024	0
(+) Encaissement brut	1 127
(+/-) Impact du coût amorti	12
(+/-) Impact de juste valeur à la date d'émission	-167
(-) Remboursement	0
Au 30 juin 2025	972

8.3 Dette de préfinancement du CIR

Une partie des créances de CIR 2024 a été préfinancée par le fonds commun de titrisation Predirec Innovation 3 avec Neftys Conseil en tant qu'arrangeur. En conséquence, la Société a enregistré :

- un passif d'un montant de 1 023 milliers d'euros payable à NEFTYS lors de l'encaissement du CIR ;
- un actif financier de 113 milliers d'euros correspondant aux montants prélevés par NEFTYS sur les créances cédées (considérées comme un dépôt de garantie), et
- un actif circulant au titre du crédit d'impôt recherche du CIR à charge de l'État français (voir note 3).

Conformément à la norme IFRS 9, la dette financière due à NEFTYS a été déterminée selon la méthode du coût amorti.

Note 9 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 221 milliers d'euros au 30 juin 2025. Dans le cadre de l'estimation de cette provision, il n'y a pas eu de changements significatifs dans les hypothèses utilisées par rapport à celles présentées dans la note 14 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Note 10 : Autres passifs courants

10.1 Dettes fournisseurs

(montants en milliers d'euros)	31/12/2024	30/06/2025
Fournisseurs recherche et développement	1 960	1 504
Fournisseurs frais généraux	2 320	1 506
Total dettes fournisseurs	4 280	3 010

La variation du poste fournisseur est cohérente avec la diminution des dépenses de R&D, en lien notamment avec la finalisation des études cliniques dans le cadre des programmes COVA et SARA sur le premier semestre 2023 et le démarrage du programme OBA dans l'obésité décidé au mois d'avril 2024.

10.2 Dettes fiscales et sociales

(montants en milliers d'euros)	31/12/2024	30/06/2025
Personnel et comptes rattachés	592	516
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	943	1 099
Autres impôts, taxes et versements assimilés	128	133
Total dettes fiscales et sociales	1 663	1 748

La diminution des dettes sociales est liée à la baisse de la provision pour primes sur objectifs eu égard à la période considérée.

Note 11 : Charges opérationnelles par fonction

11.1 Frais de recherche et développement

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
Charges de personnel	(1 804)	(925)
Autres achats et charges externes	(1 076)	(694)
Divers	(0)	(0)
Frais de recherche et développement	(2 880)	(1 619)
Crédit d'impôt recherche	775	307
Subventions	-	-
Subventions	-	-
Frais de recherche et développement, nets	(2 105)	(1 312)

11.2 Frais généraux et administratifs

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
Charges de personnel	(867)	(614)
Autres achats et charges externes	(1 337)	(2 131)
Divers	(81)	-
Crédit d'impôt recherche	-	-
Frais généraux et administratifs, nets	(2 285)	(2 745)

Les charges opérationnelles diminuent de manière importante, notamment au niveau des activités de R&D. Cette variation s'explique le départ de salariés ainsi que par la finalisation, en 2024, de plusieurs essais cliniques des programmes COVA et SARA couplé avec une forte internalisation des travaux règlementaires et cliniques liés notamment au programme OBA dans l'obésité. L'augmentation des coûts des services généraux et administratifs s'explique par les différentes opérations complexes de refinancement et de restructuration de la dette financière.

Note 12 : Produits et charges financiers nets

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2025
Intérêts financiers et coût amorti des emprunts	(785)	(1 095)
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires	(3)	-
Autres charges financières	-	(1)
Commissions relatives aux emprunts obligataires	(760)	-
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	-
Autres produits financiers	87	1 880
(Pertes) et gains de change	26	(94)
Total produits et charges financiers	(1 427)	690

Note 13 : Résultat par action

	30/06/2024	30/06/2025
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaire	(5 817)	(3 463)
Nombre de titres émis	5 254 245	23 433 948
Nombre de titres d'autocontrôle	12 599	28 830
Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle)	5 241 646	23 462 778
Bons de souscription d'action	855 217	16 215 271
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	12 642	12 642
Actions issues de la conversion des obligations convertibles	5 333 333	9 736 680
Actions gratuites	270 250	1 950 000
Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle)	11 713 088	27 914 593
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle)	3 499 971	19 271 882
Résultat net par action en euros	(1,66)	(0,0002)
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice de bons de souscription de la conversion d'obligations ou de l'acquisition d'actions gratuites	5 603 583	15 692 230
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle)	9 103 554	34 935 282
Résultat net dilué par action en euros (*)	(1,66)	(0,0002)

(*) L'impact de la dilution n'est pas présenté au titre de 2024 et 2025 car relatif en raison d'un résultat négatif.

Note 14 : Parties liées

Aucune nouvelle transaction significative n'a été conclue avec les parties liées de la Société au cours des six premiers mois de l'exercice 2025.

Note 15 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de façon significative depuis le 31 décembre 2024.

Note 16 : Evénements post clôture

Événements ajustant :

Aucun événement ajustant n'a été identifié sur la période.

Événements non ajustant :

Les événements suivants, intervenus après la clôture, sont considérés comme non ajustant mais significatifs :

- Le 9 juillet 2025, la Cour de cassation, plus haute juridiction judiciaire française, a rendu un arrêt de principe qui casse partiellement l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et donne raison à Biophytis dans son litige contre Negma Group.
- Le 15 juillet 2025, la Société a conclu un partenariat stratégique avec Lynx Analytics afin d'intégrer des technologies d'IA dans son processus de découverte de molécules pour la sarcopénie.
- Le 5 août 2025, Biophytis annonce la mise en place d'une ligne de financement obligataire d'un montant maximum de 1 million d'euros avec la société Hexagon Capital Fund, avec une première souscription de 100 000 €.
- Le 15 septembre 2025, Biophytis obtient un financement public au Brésil pour l'essai de Phase 2 dans l'obésité et signe des accords avec des centres cliniques locaux de premier plan.
- Le 13 octobre 2025, Biophytis annonce la signature d'un accord de financement d'environ 20 M\$ et la création d'une joint-venture avec consortium d'investisseurs pour soutenir le tout premier essai clinique de Phase 3 dans la sarcopénie BIOPHYTIS.